Trente-troisième Année. — N° 359 UN NUMERO : 15 CENTIMES. LUNDI 24 DÉCEMBRE 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 23

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienn 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 23 DÉCEMBRE 1888

NOUVELLES DU JOUR

La France et l'Italie

Rome, 22 décembre. — La Chambre a repris la discussion des crédits extraordinaires de la guerre ; elle a adopté un ordre du jour de confiance envers le gouvernement, après une discussion dans laquelle M Nicotera, ancien membre de la pentarchie, dit qu'il croit injuste l'accusation portée contre la presse italienne d'avoir pris une attitude provocatrice à l'égard de la France.

M. Nicotera parle ensuite des offenses et des provocations que contient chaque jour, suivant lui, la presse française.

M. Nicotera aime, comme d'autres, la France, mais il ne veut pas que les discussions, qui ont lieu en Italie, maintiennent au delà des Alpes l'opinion qu'en cas de lutte, tout le pays ne marcherait pas en masse compacte.

Le Comité boulangiste

Paris, 23 décembre, 12 h. 52. — Les bruits d'une crise dans le Comité boulangiste vont croissant.

On dit que M. Thiébaut a donné sa démission.

La grève des ouvriers de la tour Eiffel

Paris, 22 décembre, 12 h. 52. — Contrairement à ce qui a été annoncé, la grève des ouvriers de la tour Eiffel n'est pas terminée.

Dans une réunion tenue ce soir et assez tumultueuse, la continuation de la grève a été votée presque à l'unanimité.

L'affaire Bex

Paris, 23 décembre, 12 h. 30. — Le bruit que nous avons reproduit hier à la dernière heure de l'arrestation d'un des chefs d'un important établissement de crédit ne se confirme pas.

Mais il n'en est pas moins vrai que ce personnage, dont la situation est quasi-politique, reste compromis dans le krach de l'agent Bex.

L'affaire pourrait fort bien être étouffée par le gouvernement pour éviter un nouveau scandale politique.

M. Riffard resterait, dit-on, sous le coup d'une révocation; cependant, deux agents de la sûreté l'ont suivi à Roanne avec mission de ne pas le perdre de vue.

En ce qui concerne Bex, on dit qu'il s'est embarqué à Santander, à bord d'un paquebot allant au Cap ; mais il aurait oublié ce détail important, c'est que le paquebot fait relâche à Madère.

Or, une dépêche, adressée ce matin, au consul de France, lui prescrivait de faire arrêter Bex, dès l'arrivée du steamer, qui a dû avoir lieu aujourd'hui, vers trois heures.

D'après une autre version, Bex, malade, se ferait soigner aux environs de Paris, chez un de ses amis.

Au Sénat

Comme il fallait s'y attendre, les groupes républicains qui ont refusé, au discours de M. Challemel-Lacour, discours qu'ils avaient sollicité de prononcer, les honneurs de l'affichage officiel, ont approuvé la décision prise par leurs bureaux et que nous avons fait connaître.

Le centre gauche et la gauche républicaine feront imprimer et distribuer à leurs frais la philippique de leur collègue.

Un attentat contre le nouveau président des Etats-Unis

Paris, 22 décembre. — Le *New York Hérald* apprend d'Indianopolis que M. Harrison, le futur président des Etats-Unis, est tombé malade à la suite d'une attaque de nerfs que lui a causé un attentat contre sa vie commis il y a quelques jours.

Le général et sa famille désirent que l'affaire soit tenue secrète.

Quelques personnes qui sont au courant, refusent de donner des détails.

On suppose que l'attentat a été commis pendant la promenade habituelle du général Harrison dans la partie nord d'Indianopolis.

La grève de la tour Eiffel

Paris, 22 décembre. — Trois délégués, nommés par les ouvriers de la tour Eiffel, ont été reçus à 2 heures par M. Eiffel.

Comme ils avaient pleins pouvoirs pour traiter, ils ont demandé à reprendre leurs travaux, n'exigeant que le renvoi des deux ouvriers qui les avaient poussés à se mettre en grève et qui les premiers, manquant à leurs engagements, avaient repris leurs places au chantier.

M. Eiffel, ayant accepté ces conditions, il a été décidé de part et d'autre que demain les travaux reprendraient leurs cours.

En Alsace-Lorraine

Belfort, 22 décembre. — Un jeune homme de Dannemarie (Alsace), nommé Verrier, avait été laissé dans ses foyers comme soutien de famille. Invité à se présenter devant le commissaire de police de cette ville, ce dernier lui déclara qu'après renseignements pris, il ne pouvait plus être considéré comme soutien de famille et le pria de prêter serment de fidélité à l'empereur.

Verrier refusa et se sauva à toutes jambes du côté de la frontière.

Le commissaire mit aussitôt la gendarmerie à sa poursuite. Le fugitif put arriver jusqu'à Belfort, non sans avoir essuyé de la part des gendarmes allemands deux coups de fusil qui ne l'atteignirent pas.

L'affaire Bex

Paris, 22 décembre. — MM. Lalmand, commissaire aux délégations, et Goron, chef de la sûreté, ont passé hier une partie de la journée dans le cabinet de M. Couturier, chargé de l'instruction de l'affaire Bex.

Ce qu'on cherche surtout, c'est à bien dégager la part de responsabilité de chacun. Et, à ce propos, on nous fait observer qu'en ce qui concerne M. Tournade, cette part semble beaucoup moins grande qu'on ne croyait tout d'abord. En effet, M. Tournade ne s'occupait que des affaires extérieures et il a pu par conséquent ignorer les agissements de son associé. Sa vie, d'ailleurs, était relativement très modeste et on ne lui a pas connu de dépenses pouvant expliquer le déficit.

Quant à M. Bex, on nous assure que son arrestation n'est qu'une question de quelques jours. On pourrait presque dire le jour et l'heure où elle aura lieu.

C'est tout ce que nous pouvons dire sans aller trop loin.

Paris, 22 novembre. — La *France* annonce que M. Riffart, sous-préfet de Roannes a été révoqué.

On sait qu'il a été question de M. Riffard à l'occasion de la fuite de M. Bex, son beau-frère, agent de change.

Paris, 22 décembre. — Le *Temps* reçoit de M. Riffard, revoqué, une dépêche lui demandant de démentir énergiquement les bruits qui circulent sur son compte à propos de l'affaire Bex.

Il affirme que son honorabilité personnelle ne peut être mise en cause et qu'il se réserve de poursuivre les calomniateurs.

SÉNAT

Séance du samedi 22 décembre 1888

Présidence de M. LE ROYER, président

LE BUDGET

Le gouvernement républicain a dépensé à tort et à travers comme un enfant prodigue, et les résultats obtenus, ne sont pas en rapport avec les dépenses faites. (Applaudissement à droite, bruit à gauche.)

Si l'on examine le programme d'économies présenté par la droite de la Chambre, on voit qu'il ne peut y avoir d'économies sérieuses à réaliser sans changer l'outillage administratif, ce qui ne peut pas se faire par voie budgétaire.

Il ajoute que si la droite revenait au pouvoir, elle imiterait l'exemple de l'assemblée de 1870. (Applaudissements à droite).

La Chambre de 1885 avait dit — pas d'emprunts, — et elle a emprunté 3 milliards 686 millions; elle avait dit : Pas d'impôts et elle est aujourd'hui dans la nécessité d'en établir. (Vifs applaudissements à droite et bruit au centre).

Qu'est devenu l'enthousiasme qui a accueilli le discours de M. Challemel-Lacour ?

M. Tirard est venu déclarer hier que la majorité ne regrettait rien. Le contraste est frappant; pour moi, je suis persuadé que la République continuera à suivre la même voie ; il faut que les électeurs en soient bien persuadés.

Pour nous, nous attendons leur verdict avec confiance, sous quelque forme qu'il soit rendu, scrutin de liste ou scrutin d'arrondissement. (Très-bien ! applaudissements répétés à droite).

M. Peytral, ministre des finances. — Le budget, soumis au Sénat est simple et prudent ; je l'ai qualifié de modeste, voulant dire qu'il n'était guère que la reproduction de budgets antérieurement votés et qu'il ne renferme aucune des réformes financières annoncées par le Cabinet actuel.

L'impôt sur le revenu que j'ai proposé, est un projet d'études; il n'a rien d'inquiétant.

Je ne veux établir aucun autre impôt nouveau et je veux faire des économies sur les dépenses de l'administration; mon budget est sage et modeste et je vous en demande l'adoption.

La séance est suspendue à 5 heures, et reprise à 5 h. 1/4.

Discours de M. Chesnelong

M. Chesnelong. — Je ne puis partager la confiance du ministre dans l'avenir de nos finances. (Très bien à droite.) Je ne veux pas faire un discours, mais simplement résumer les résultats de la discussion.

Le budget se présente à nous avec un déficit réel de 630 millions; ce déficit n'est pas accidentel ; il a été le même ch que année depuis 1882, M. Blavier l'a établi. (Applaudissements à droite.)

Il faut y ajouter 170 millions de dépenses nouvelles qui viendront s'y additionner prochainement, et alors le déficit atteindra 800 millions.

Tel est le résultat de la gestion financière du parti républicain et cette gestion se trouve ainsi jugée et condamnée. (Très bien, très bien, à droite. Bruit à gauche.)

Les dépenses résultant des désastres de 1870. n'entrent pour rien dans ce déficit, car l'Assemblée nationale avait gagé tous ses emprunts par des impôts nouveaux.

Cette sage politique, nous y sommes restés fidèles et vous, depuis 1877, vous l'avez abandonnée. (Applaudissements prolongés à droite Vive sensation.)

Il y a en plusieurs causes auxquelles le déficit peut être attribué : l'augmentation des pensions civiles résultant en partie des mises en retraite dues à des motifs politiques, et aussi de la loi sur la magistrature (Très bien, très bien à droite); l'augmentation de la dette qui tient au système déplorable des emprunts à jet continu, l'augmentation des dépenses de l'instruction publique.

Et puisque je parle, Messieurs, de l'instruction publique laissez moi saluer en passant le grand et noble vaincu qui s'appelle l'enseignement chrétien. (Acclamations à droite, applaudissements prolongés)

Je flétris la neutralité scolaire; vous appelez ainsi je crois, l'athéisme de notre enseignement. (Applaudissements à droite.)

Ah ! M. Tirard, vous nous lanciez hier à la face, comme une injure, l'épithète de cléricaux ! Si enseigner à ses enfants l'existence et le respect de Dieu, si, c'est là ce qu'on appelle être cléricaux, eh ! bien, oui !, nous le sommes. (Applaudissements prolongés à droite. Vive sensation.)

Certes, nous voulons autant que vous la diffusion de l'instruction publique, mais si nous payons un budget pour entretenir nos écoles, nous voulons qu'on y donne l'enseignement chrétien. (Applaudissements.)

On peut nier Dieu et l'âme humaine, mais Dieu et l'âme humaine existent toujours et une école sans Dieu est une école contre Dieu. Je proteste comme père de famille et comme chrétien. (Applaudissements.)

Vous nous accusez de mêler, à la religion, la politique, c'est vrai ! Nous voulons lutter contre une politique qui nous blesse dans notre liberté de conscience. (Très bien ! très bien.)

En résumé, le déficit chronique par la folie des emprunts, la folie des batiments scolaires et la folie des travaux publics. (Très bien ! très bien.) Si l'on continue dans cette voie, on aboutira à une catastrophe.

D'un autre côté, vous ne pouvez augmenter indéfiniment les charges du pays.

Il reste une faute à commettre et M. le ministre propose de la faire, c'est de toucher à notre système d'impôts qui est notre dernière ressource dans la situation actuelle.

L'impôt sur le revenu, outre ses autres inconvénients, frappera surtout les propriétaires d'immeubles et j'insiste sur ce point qu'il présente un aléa très grand et qui sera cause d'une inquisition regrettable. (Très bien ! très bien à droite.)

Je termine en vous disant : Pour que la France reste la France, il faut que votre politique cesse de la gouverner. (Triple salve d'applaudissements à droite.)

L'orateur est vivement félicité en descendant de la tribune.

La discussion générale est close.

Séance lundi à neuf heures du matin.

La séance est levée à 6 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Séance du samedi 22 décembre 1888

Présidence de M. MÉLINE.

Demandes de poursuites contre deux députés

M. Jolibois. — Au nom de votre Commission, j'ai l'honneur de déposer le rapport sur une demande de poursuites contre MM. Barbe et Leguay.

La Commission ne voulant pas se prêter à des manœuvres dont il est facile de discerner le motif est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'autoriser les poursuites.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

Proposition en faveur des propriétaires et fermiers

La Chambre prend en considération une proposition de M. Dugué de la Fauconnerie tendant à régler la situation des propriétaires et des fermiers en cas d'améliorations faites sur le fonds loué.

Suite de la discussion de la loi sur le recrutement

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

Les articles 19 (maintien des dispensés) et 20 (ajournement pour défaut de taille et faiblesse de constitution), sont adoptés.

Article 21. — (Engagement de 3 ans des élèves des grandes écoles). — Adopté.

Article 22 — (Elèves de l'école normale supérieure)

M. Morel (Nord). — Je demande que les élèves des Facultés et des écoles supérieures de l'Etat, soient incorporés dans des bataillons spéciaux et soient autorisés à suivre les cours de leurs Facultés ou écoles respectives.

On respecterait ainsi à la fois et la loi et les intérêts des carrières libérales. (Très bien, très bien, à droite.)

M. Labordère, rapporteur. — Ce seraient des bataillons scolaires. (Protestations à droite.)

La Chambre n'en voudra certainement pas.

L'amendement n'est pas adopté.

M. Le Gavrian (Nord). — J'ai l'honneur de proposer un amendement tendant à ce que diverses catégories d'élèves des écoles supérieures soient admises, après une année de présence sous les drapeaux, à passer 10 mois de chacune des années suivantes, dans l'école à laquelle ils appartiennent.

On satisferait aux exigences de l'instruction militaire en même temps qu'à l'intérêt des diverses parties de l'enseignement supérieur.

Cet amendement est repoussé.

L'article 22 est adopté par 388 voix contre 159.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi, et la séance est levée à six heures cinquante.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 22 décembre

Samedi ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants :

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 et 4 0/0 (1853)

5e coupure :

Le numéro 103.591 gagne 100 000 fr.
Le numéro 160.334 gagne 50.000 fr.
Le numéro 44.612 gagne 40 000 fr.
Le numéro 45.393 gagne 30.000 fr.
Le numéro 157.300 gagne 20.000 fr.
Le numéro 119.518 gagne 10.000 fr.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 4 0/0 (1863)

Le numéro 3.413 gagne ;
100.000 fr. dans la série 34 ;
30 000 fr. dans la série 40 ;
5 000 fr. dans les séries 12—13—16—18—20—23—30—36.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 4 0/0 (1875)

Le numéro 277.908 gagne 100 000 fr.
Le numéro 158.732 gagne 30.000 fr.
Les quatre numéros 299.752 — 15.865 — 12.365 — 43.514 gagnent chacun 10,000 fr.

Monsieur Tringle

Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 17 décembre

X. — M. TRINGLE ET L'USURIER

Toutes les maisons du hameau étaient plongées dans un profond silence, sauf une masure à travers les volets de laquelle s'agitait une faible lumière. La porte donnant sur la rue était entrebâillée. M. Tringle entra, et la première chose qu'il entrevit fut un feu brillant : «Enfin! s'écria-t-il, car il ne rêvait que flammes vives pour sécher son habit de diable.

— Est-ce toi, Pierre ! » demanda une voix faible qui partait de l'encoignure de la salle.

M. Tringle tourna la tête et n'aperçut qu'un grand lit carré tendu de serge sombre : « Pierre, est-ce toi ? » reprit la voix plus faible encore.

Mais M. Tringle semblait changé en statue. Assis sur une chaise basse sous le manteau de la cheminée, il voyait avec extase l'humidité de son costume s'envoler en vapeur, chassée par la flamme pétillante d'un fagot de sarments.

Un demi jour régnait dans cette chambre éclairée seulement par la lueur d'un *crasset* dont une huile avare alimentait la mèche : « Pierre, reprit la voix écoute-moi. J'ai commis bien des mauvaises actions dans ma vie ; tâche, mon fils, de ne pas m'imiter. »

M. Tringle dressa une oreille effarée, se demandant s'il devait écouter de telles confidences ; mais son costume de diable n'était qu'à moitié sec. Dans quelques minutes, M. Tringle espérait être assez réchauffé pour sortir de cette singulière maison : « Pierre, continua la voix, j'ai ruiné plus d'une famille. A ma mort, inquiète-toi des personnes qui m'ont souscrit des obligations : rends-leur les billets sans en toucher le montant .. C'est de l'argent mal acquis; il te brûlerait comme il brûle en ce moment ma poitrine. »

Alors M. Tringle se rappela qu'il existait dans un hameau un homme dont la fortune s'était accrue au préjudice des pauvres gens. « Pierre s'écria le moribond la justice des hommes n'a pu m'atteindre, celle du seigneur m'accable en ce moment.. Je n'ai plus de forces... Donne-moi à boire. »

M. Tringle hésitait à se montrer, mais la voix suppliante demandait : « A boire Pierre ! »

Ayant décroché le crasset et s'étant dirigé vers lit M. Tringle aperçut une petite fiole sur la table et à côté un verre. Il versa ; mais l'odeur du tonique formé de vin et de quinquina semblait si ragaillardissante que M. Tringle n'hésita pas à goûter à cette liqueur, comptant toutefois en garder assez pour le malade repentant.

Il avait à peine posé ses lèvres au bord de la fiole que la porte s'ouvrit donnant passage à un prêtre, au notaire, et aux voisins que Pierre, le fils du malade, avait prévenu des derniers moments de l'usurier.

Effrayé, M. Tringle laissa tomber la topette. Tous poussèrent un cri, se croyant en présence de Satan lui-même, qui avait profité de la solitude du moribond pour s'emparer de son âme. « *Vade retro* ! » s'écria le curé en lançant de l'eau bénite à la figure de M. Tringle.

M. Tringle n'attendit pas cette adjuration. D'un bond il passa par-dessus le notaire, qui ne put que lui donner un coup de la serviette de cuir dans laquelle étaient préparés les papiers testamentaires.

Le fils du mourant était trop accablé de douleur pour agir ; mais les voisins se mirent à la pourchasse de M. Tringle, qui, grâce à la chaleur du foyer, avait repris quelques forces, car il n'eût pû échapper à la poursuite des paysans.

S'étant retourné pendant sa fuite, M. Tringle aperçut des gens armés de gaules et de fléaux, et il pensa combien il lui serait difficile de se soustraire à l'assommement que lui faisaient présager ces armes.

Un petit bois touffu domine la route à une demi-portée de fusil du hameau ; M. Tringle fit un dernier effort pour y arriver ; il lui semblait que ce bois serait pour lui un endroit inexpugnable où ses ennemis ne pourraient l'atteindre.

Ayant respiré fortement, M. Tringle allongea le pas et se jeta dans le bois sans craindre de se déchirer aux ronces et aux épines qui défendaient l'entrée : mais toujours sur le pavé de la route résonnaient les souliers ferrés des paysans.

Haletant comme une biche poursuivie par une meute, M. Tringle tournait dans le bois, frémissant des cris de meurtre qui se faisaient entendre de tous côtés.

Une sombre mare, couverte de larges glaïeuls et de nénufars, se rencontra sur sa route. M. Tringle s'y jeta au risque de se noyer. Ayant dépisté ses ennemis qui longèrent en courant le bord de l'eau, sans songer que celui qu'ils poursuivaient s'y était réfugié, M. Tringle put sortir la tête de l'eau, respirer et constater que les paysans suivaient une fausse direction n'ayant pas amené de chiens qui puisse flairer sa piste.

XI. — AVENTURES PLUS EXTRAORDINAIRES.

Blotti dans l'embrasure d'un vieux saule dont la chevelure formait ombrage au-dessus de la mare, M. Tringle frissonnant de froid et de terreur se dit qu'il n'échappait d'un danger que pour tomber dans un autre.

Un nouvel élément, l'eau, venait se joindre à son terrible confrère l'air, pour accabler le célibataire de nouvelles rigueurs. Une pleurésie était le moindre des maux qui pouvaient atteindre M. Tringle.

Cependant les paysans s'étaient éloignés. M. Tringle, couvert de vase, sorti de la mare ; après s'être essuyé avec les larges feuilles de nénufar, il reprit sa course dans ce bois touffu qu'il maudissait.

Tout au loin, sous les arbres pointait un petit jour qui annonçait la lisière. Après une marche forcée il se trouva en plein pâturage où un troupeau de bœufs, broutant une rare herbe, le regardait avec des yeux étonnés.

Des brebis paissaient en paix autour d'une cabane de berger, qu'en ce moment M. Tringle regardait comme un palais. La porte était ouverte, le berger était sans doute sorti ; M. Tringle n'hésita pas à quitter le pré pour gagner la cabane. Les bœufs d'humeur pacifique, s'écartaient et regardaient ce diable qui, vu par leurs gros yeux, devaient prendre des proportions démesurément fantastiques.

Tout à coup un immense mugissement se fit entendre ! M. Tringle avait compté sans le taureau. Mis en émoi par la couleur rouge du costume, l'animal apparaissait avec des intentions menaçantes.

Une sueur froide parcourut tout le corps de M. Tringle, qui resta cloué sur place. On attendrit les cœurs les plus farouches on n'attendrit pas celui d'un taureau. Celui-ci s'avançait queue battante, œil enflammé, avec un aspect de bestialité brute et féroce, un front carré et solide comme une muraille, des cornes courtes et trapues poussant un cri de guerre semblable à celui du sauvage qui va scalper son adversaire.

Fuir. il n'était plus temps ! M. Tringle était entouré de bœufs qui semblaient attendre le combat et jouir du triomphe de leur chef.

Au premier coup, le taureau manqua M. Tringle, qui, malgré sa terreur, remarqua que la féroce brute, dans le dessein de lui traverser la poitrine, baissait la tête.

Ayant parcouru le cercle formé par les bœufs sans y trouver de défenseur, M. Tringle, toujours poursuivi par le taureau, eut assez de présence d'esprit pour empoigner ses cornes ; et au moment où l'animal baissait la tête, croyant éventrer son ennemi, il sauta sur son dos.

Le taureau poussa un tel beuglement de rage que les bœufs se reculèrent pour permettre à la colère du roi du troupeau de se donner carrière.

Alors l'animal bondit, se dressa sur ses pieds de derrière, ainsi qu'un cheval irrité qui veut se débarrasser de son cavalier. Mais M. Tringle était accroché aux cornes comme s'il y avait été vissé. Quoique meurtri par de violents soubresauts, il résistait aux ruades, aux sauts de côté de cette féroce bête.

Poussant un dernier cri de rage qui attira le berger, le taureau huma l'air, fit un tour sur lui-même et excité par les cris du gardien du troupeau qui criait : *Hé ! Froument* ! l'animal, couleur de froment partit dans une course désespérée, renversant sur son chemin les jeunes arbres, foulant aux pieds les branches, sautant les fossés.

Ainsi il traversa le hameau, déjà mis en émoi par la précédente apparition de M. Tringle.

C'était l'heure à laquelle les paysans vont aux champs. « Le diable ! voilà le diable ! s'écrièrent les hommes et les femmes, les vieillards et les enfants. Le taureau galopait toujours.

Bientôt M. Tringle entendit la cloche d'alarme du hameau. A cette cloche répondit celle du village voisin, et les habitants, croyant que le feu existait dans les environs, se répandaient sur les routes.

Du regard ils interrogeaient l'horizon et n'apercevaient au loin qu'un cavalier lancé au triple galop de sa monture apportant sans doute des nouvelles ; mais si les yeux s'ouvraient les portes se fermaient quand les paysans reconnaissaient que celui qu'ils croyaient un messager n'était autre qu'un diable enfourchant un taureau exaspéré.

La cloche d'alarme redoublant réveillait les cloches des alentours, qui emplissaient l'air de leurs sinistres accents. Un glas de détresse réveillait les échos voisins, qui d'habitude répondaient aux chants des bergers.

Sans s'inquiéter de l'effroi des échos, M. Tringle parcourait vallées et montagnes, traversant des rivières sur le dos de sa redoutable monture, qui quelquefois s'arrêtait court, battait l'air de sa queue convulsive, lançait des nuages de vapeur par les naseaux et reprenait sa folle course.

M. Tringle ne sentait plus son corps. Il avait conscience seulement qu'il périrait percé de part en part, s'il lâchait les cornes de l'animal.

Ainsi l'homme et l'animal traversèrent: Cormicy au vieux château; Ciry-Germoise célèbre par ses récoltes de maïs ; Le Chellers dont les étrangers admirent les grottes profondes ; Grandvilliers, connu par son petit vin aigrelet ; Courpont coupé en deux aujourd'hui par un long pont ; La Bonneville dont les habitants sont hargneux, Saint-Pierre-au-Marché qui fournit de gaillardes servantes ; Coulombiers, d'où les marchands tirent de si doux fromages ; Les Ormes, une bourgade perdue dans le feuillage ; La Tricherie, ainsi nommée pour une célèbre partie de dés entre deux seigneurs au moyen-âge.

Mais M. Tringle avait autre chose à penser qu'aux antiquités, aux récoltes, aux souvenirs historiques, au bon vin et aux fromages. Toute son attention était portée vers les cornes du taureau, qu'il serrait convulsivement sans se douter qu'il laissait dans les villages de tout le canton une légende qui devait prendre d'énormes proportions.

Il est certain que des flammes singulières s'échappaient des yeux du taureau, mis en fureur par ce cavalier qu'il ne pouvait désarçonner, tout chétif qu'il fut. Plus d'une légende doit son origine à des faits moins palpables.

Cette fois, le diable fut vu par des centaines d'individus qui pouvaient attester le costume, les cornes, la course furibonde à travers champs, prés, récoltes, ruisseaux et rivières. le diable et sa monture n'étant arrêtés ni par les coups de bâton, ni par le son du tocsin ni par les pieux lancés sur leur passage.

XII. — CE QU'ON PENSAIT DANS LA VILLE

Le lendemain du jour où M. Tringle eut la malencontreuse idée de s'habiller en diable, il en résulta une émotion considérable dans la ville des Ilettes. Thérèse se leva de grand matin pour conter à son maître l'épouvantable vision de la nuit. Après avoir frappé discrètement à la porte de la chambre à coucher du célibataire sans en recevoir de réponse, la vieille gouvernante ouvrit et se sauva effrayée en apercevant le lit encore bordé.

Pleine de terreur, elle fit part de cette aventure aux servantes de la rue Tire-lire qui en répandirent le bruit rue du Chat-Bossu. La nouvelle circula sur la place des Belles-femmes pour de là être colportée dans la rue du Petit-Credo. Les gens de l'impasse Glatigny en firent part aux habitants de la ruelle des Oiseaux ; alors la nouvelle circula dans toute la ville, et chacun se redit la fâcheuse visite de M. Tringle à la famille Brou, ainsi que sa disparition.

Que pouvait être devenu M. Tringle ? Tel était le cri général pendant qu'à cette heure, accroché au taureau, le célibataire répandait la terreur parmi les poulains voisines. Certains pensèrent que M. Tringle, honteux de sa mésaventure, s'était peut-être livré sur sa personne à quelque acte déraisonnable ; mais l'existence tout entière du célibataire protestait contre la probabilité de ces violences.

Cependant de si nombreux dégâts avaient été commis dans la ville la nuit précédente, que les principaux magistrats s'assemblèrent chez le sous-préfet pour ouvrir une enquête, Les habitants effrayés par les récits de Thérèse, enfouissaient leur argenterie dans les caves. Il semblait certain qu'un être malfaisant s'était emparé de la personne de M. Tringle, laissant sur son passage de nombreuses traces de dévastation.

La commission composée du commissaire de police, du juge de paix, du maire et du sous-préfet, fit annoncer à son de tambour un avis pour ordonner aux citoyens la fermeture des portes à la nuit tombante. On attendit au lendemain pour convoquer la garde nationale.

Quant au perruquier Chabre il se désolait plus encore de la perte de son costume que de la disparition de M. Tringle. Mélancoliquement assis dans sa boutique et regardant les fioles d'huile de Maçassar et d'huile antique que les rayons d'un mauvais quinquet piquaient de points lumineux, il était blessé de la joie que manifestaient les galopins de la ville, qui se donnaient rendez-vous devant cette montre merveilleuse où étaient étalés des masques de carton bizarres.

Les voisins groupés autour de Chabre, cherchaient à consoler le perruquier, qui, d'une voix altérée, s'écriait : « Il faudrait être sans cesse sur ses gardes dans le commerce. M. Tringle n'a pas seulement laissé d'arrhes ! Qui payera mon costume ?»

En ce moment les carreaux volèrent en éclat, et une sorte de trombe furieuse entra dans la boutique renversant quinquet, essences, pots de pommade, plats à barbe.

Au dehors mille voix criaient : «Arrêtez! arrêtez ! » Un groupe de paysans se ruait dans la boutique à la poursuite du taureau furieux, qui, pourchassé à coups de fourche, était entré dans la ville et ramenait dans ses foyers le célibataire meurtri, sur le corps duquel il restait à peine quelques lambeaux de l'habit de diable.

La foule allait toujours s'amassant, sans se rendre compte de l'événement. Les uns croyaient la boutique de Chabre renversée par un tremblement de terre ; les autres, entendant le rappel des tambours des pompiers, se disaient qu'un incendie menaçait la ville. C'étaient des propos inutiles, des paroles sans fin, de sinistres exclamations qui ne trouvaient que trop d'échos dans la foule.

On vit poindre une grande lueur au bout de la rue. Les pompiers accouraient portant des torches et entraînant sur leurs pas les habitants épouvantés. Dans la rue, les voisins ouvraient leurs fenêtres et descendaient à demi habillés en gémissant: « Hélas ! la boutique de Chabre est défoncée ! »

Les gamins, pleins de joie, parcouraient la ville en criant : « Au feu ! au feu ! »

La ville des Ilettes, d'habitude si tranquille, semblait en proie à l'incendie et au pillage. Il fallut l'intervention des autorités pour isoler la boutique du perruquier et y ramener l'ordre.

Alors, à la lueur des torches, apparut caché sous le comptoir M. Tringle, qui n'avait plus figure humaine. Barbouillé de suie, son habit de diable en lambeaux, une corne pendante, il s'écriait : « Grâce ! grâce ! »

Le taureau reconnaissant la voix de son terrible cavalier, semblait répondre par un énorme beuglement : « Pas de pitié ! »

Le commissaire de police étant entré, le célibataire s'échappa des mains des paysans qui ne pouvaient croire qu'ils avaient affaire à un être humain.

— « Sauvez-moi, monsieur le commissaire, je suis Tringle ! » s'écria-t-il.

Alors seulement, quoique les autorités conservassent une certaine défiance, le spectre qui prenait le nom du célibataire fut conduit sous bonne escorte en face de Thérèse, qui enfin voulut bien reconnaître son maître ; mais à la suite de cet événement, M. Tringle passa de longues nuits pleines de rêves où lentement défilaient un à un les propriétaires, les boutiquiers, les servantes, les fonctionnaires publics et les magistrats vis-à-vis desquels il s'était rendu coupable de dommages pendant la soirée précédente.

Pour avoir brisé la lanterne du commissaire :

Pour avoir cassé les sonnettes et jeté les seaux dans les caves;

Pour avoir démantelé le long fusil de bois et les grandes lunettes ;

M. Tringle était châtié !

Voilà où l'avaient conduit les exactions les dommages envers le prochain, la violation de la propriété, le préjudice causé à d'estimables concitoyens.

Quand M. Tringle guéri, put reprendre sa vie tranquille, il fallut indemniser le propriétaire du taureau pour l'avoir fourbu.

Les paysans réclamèrent des indemnités considérables, tant étaient nombreux les dégâts commis dans la campagne.

Chabre envoya une forte note pour les réparations de son costume de diable. Ce fut une occasion de faire remettre sa boutique à neuf aux frais du célibataire qui, accablé de ridicule, dut renoncer à l'espoir d'obtenir la main de Mlle Brou, qu'il ne convoitait que par intérêt.

CHAMPFLEURY.

Situation météorologique. — Roubaix, 22 déc. — Hauteur barométrique : 768. — Température : 7 heures du matin, 2 degrés au-dessus de zéro ; une heure du soir, 4 ; 5 heures du soir, 6 degrés.

Paris, 22 décembre. — Le centre de la bourrasque qui menaçait hier l'Irlande a franchi les côtes. Le baromètre a continué à baisser rapidement sur l'Ouest, le centre et le sud du continent ; il remonte actuellement dans l'ouest des Iles Britanniques; mais la situation n'en reste pas moins très mauvaise. Le vent, après avoir soufflé en tempête du Sud en Bretagne, a tourné à l'Ouest en perdant de la force ; il persiste du Sud-Est en Provence, où il va fraichir de nouveau. Les fortes pressions s'affirment du Nord au centre de la Russie (Kuopio, 775 m/m) et sur les Iles Britanniques.

Les pluies ont été générales sur la France. La température varie peu. Elle était ce matin de — 23 degrés à Arkangel, 0 à Vienne, 8 à Paris, 10 à Perpignan et 17 à Alger.

En France, le temps doux et pluvieux va persister. A Paris, hier dans l'après-midi, ciel couvert, pluie la nuit.

Température : Maximum, 11 degrés 1, minimum, 7 degrés 2.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN HOMME COUPÉ EN DEUX PAR LE TRAIN, A LA GARE DE ROUBAIX. — Samedi soir, un accident mortel s'est produit à la gare de Roubaix.

Un employé de la maison Bottiau, M. Jules Jardet, devait se rendre à son domicile à l'estaminet du *Grand Billard*, à Mouscron; il avait l'intention de prendre le train de sept heures 23 minutes à Roubaix. Il était accompagné d'une jeune fille qu'il devait épouser dans une quinzaine de jours.

M. Jules Jardet voulut traverser la voie au moment où arrivait le train de Tourcoing. Le garde le lui défendit. M. Jules Jardet ne tint aucun compte de l'observation qui lui était faite et traversa la voie pour se rendre sur le quai opposé. Au même moment arrivait le train de Lille à Mouscron. M. Jules Jardet recula pour se garer et se plaça sur une autre voie ; mais il fut au même instant tamponné par le train venant de Mouscron et fut coupé en deux. Le cadavre du malheureux a été transporté à l'Hotel-Dieu.

M. Jardet est âgé de quarante-cinq ans environ. On conçoit le désespoir de la jeune fille.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira les mercredi et jeudi 26 et 27 décembre, à sept